PROCEDURE D'ATTRIBUTION ET TARIFS DES ESPACES CULTURELS DE PROXIMITE

Article 1 : Procédure d'attribution des manifestations

La gestion des Espaces Culturels de Proximité est centralisée par la Direction de la création artistique et des territoires, à la mission Quartiers, Evénements et Espace Public. Les lieux pouvant être mis à disposition sont : le théâtre L'Inox, le théâtre La Pergola, la Halle des Chartrons, le Marché de Lerme, l'Hôtel de Ragueneau, la Cour Mably et sa Salle Capitulaire, l'aire Rafael Padilla.

Processus et temporalité des demandes :
La programmation des Espaces Culturels de Proximité est annuelle. Les demandes doivent être envoyées avant le 31 décembre de l'année n, pour la temporalité allant de septembre de l'année n+1 à août de l'année n+2. La mission Quartiers, Evènements et Espaces publics ainsi que les chargés de mission thématiques de la DGAC instruisent les dossiers. Les confirmations de mises à disposition sont transmises à la fin du premier trimestre de l'année n+1.

Critères d'attribution :
Les critères d'attribution pris en compte sont multiples :

- Dimension artistique et culturelle du projet
- Ancrage territorial et relations au quartier
- Adéquation technique du projet avec le lieu demandé
- Respects des objectifs de la feuille de route culturelle (transition écologique, parité, médiation, accessibilité…)

Conditions d'attribution :
Le demandeur peut être une personne physique ou morale (association, compagnie, artiste, société de production…). **Le n° SIRET et le code APE sont obligatoires** pour les occupations des Espaces Culturels de Proximité par des associations ou autres personnes morales.

Le dossier de demande comportera :

- Le formulaire de demande rempli
- Un dossier de présentation de l'association et du/des artistes présentés
- Une fiche technique et/ou un plan d'implantation (par exemple : caractères des œuvres présentées, plan d'accrochage prévisionnel, plan d'implantation d'une scène…)

Une mise à disposition confirmée donnera lieu à un conventionnement entre le porteur du projet et la Ville de Bordeaux.
Les dossiers sont à envoyer par mail à **espaces-culturels-municipaux@mairie-bordeaux.fr**

Article 2 : Tarifs

Les Espaces Culturels de Proximité sont soumis à une tarification cumulative (redevance de location, frais de gestion et fluides), variant selon la durée, le type d'activité de l'organisateur. Les résidences et les répétitions, ainsi que les manifestations culturelles, gratuites, ouvertes au public et ne donnant lieu à aucun acte commercial type billetterie, buvette, vente (critères cumulatifs) bénéficient de l'exonération des frais de location.

Pour les autres projets, deux tarifications sont mises en place :
Tarif A : réservé aux associations, compagnies ou particuliers (artistes indépendants), acteurs ou institutions partenaires de la Ville ayant un caractère artistique et culturel.
Tarif B : pour toutes les autres structures (y compris associations) et les sociétés commerciales (sociétés de production).

Site	Désignation de l'espace	Journée				Week-end (VSD)				Semaine			
		Tarif A		Tarif B		Tarif A		Tarif B		Tarif A		Tarif B	
		HT	TTC TVA = 20%	HT	TTC TVA = 20%	HT	TTC TVA = 20%	HT	TTC TVA = 20%	HT	TTC TVA = 20%	HT	TTC TVA = 20%
Mably - Salle	Salle Capitulaire 3, rue Mably	86,67 €	104,00 €	520,00 €	624,00 €	173,33 €	208,00 €	1 040,00 €	1 248,00 €	433,33 €	520,00 €	2 600,00 €	3 120,00 €
Mably - Cour	Cour Mably 3, rue Mably	69,33 €	83,20 €	416,00 €	499,20 €	138,67 €	166,40 €	832,00 €	998,40 €	346,67 €	416,00 €	2 080,00 €	2 496,00 €
Mably - Salle + cour	Cour Mably + Salle Capitulaire - location simultanée	121,33 €	145,60 €	728,00 €	873,60 €	242,67 €	291,20 €	1 456,00 €	1 747,20 €	606,67 €	728,00 €	3 640,00 €	4 368,00 €
Halle des Chartrons	Halle des Chartrons 10 place du Marché des Chartrons	69,33 €	83,20 €	416,00 €	499,20 €	138,67 €	166,40 €	832,00 €	998,40 €	346,67 €	416,00 €	2 080,00 €	2 496,00 €
Marché de Lerme	Marché de Lerme Place de Lerme	34,67 €	41,60 €	208,00 €	249,60 €	69,33 €	83,20 €	416,00 €	499,20 €	173,33 €	208,00 €	1 040,00 €	1 248,00 €
Théâtre L'Inox	Théâtre L'Inox 11-13 rue Fernand Philippart	34,67 €	41,60 €	208,00 €	249,60 €	69,33 €	83,20 €	416,00 €	499,20 €	173,33 €	208,00 €	1 040,00 €	1 248,00 €
Théâtre La Pergola	Théâtre La Pergola Rue Fernand Cazères	69,33 €	83,20 €	416,00 €	499,20 €	138,67 €	166,40 €	832,00 €	998,40 €	346,67 €	416,00 €	2 080,00 €	2 496,00 €

Des frais de gestion forfaitaires et non exonérables sont facturés selon le tableau ci-dessous.

	Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Location simple inférieure à 3 semaines consécutives (1 espace / 1 contrat)	41.67 €	20%	50 €
Location simple supérieure à 3 semaines consécutives (1 espace / 1 contrat)	83.33 €	20%	100 €
Location simultanée (2 ou plusieurs espaces / 1 contrat) - Tarif par espace	41.67 €	20%	50 €
Location simultanée de la Cour Mably et de la Salle capitulaire inférieure à 3 semaines consécutive	83.33 €	20%	100 €
Location simultanée de la Cour Mably et de la Salle capitulaire supérieure à 3 semaines consécutives	166.67 €	20%	200 €
Locations récurrentes (1 espace / 1 contrat / plusieurs dates non contiguës) - de 2 à 9 occupations	83.33 €	20%	100 €
Locations récurrentes (1 espace / 1 contrat / plusieurs dates non contiguës) -10 occupations et +	125.00 €	20%	150 €

Paiement :
Les montants de valeur locative et/ou de frais de gestion et fluides sont à régler au Trésor public une fois la manifestation terminée, à réception d'un titre de recettes. Un mode de paiement par prélèvement automatique est proposé.